



Québec, le 20 février 2010

Par courriel

Mesdames et Messieurs les députés
Assemblée nationale
Québec

Objet : La reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national

Madame, Monsieur le député,

Le 6 juin 2009, à l'occasion de la tenue de l'activité « Un fleuve pour tous ! » qui a eu lieu au quai des Cageux de la promenade Samuel-De Champlain à Québec, l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) a lancé officiellement la campagne « Le Saint-Laurent, patrimoine national du Québec. Une proclamation qui s'impose ! » en faveur d'une proclamation prochaine du fleuve Saint-Laurent au titre de patrimoine national du Québec.

Après que nous en ayons lancé l'idée dans les années 90, conduisant le gouvernement à s'engager dans la Politique nationale de l'eau déposée en 2002 à reconnaître le Saint-Laurent « comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur », nous avons souhaité inviter la population à rappeler au gouvernement qu'il se doit de respecter les engagements passés et ouvre ces nouvelles perspectives sur la manière d'appréhender et de gérer notre relation au fleuve. Il nous tient à cœur de vous informer, vous, les représentants politiques de la population, de l'action que nous menons actuellement en ce sens,

Ce statut de patrimoine national s'impose pour le Saint-Laurent, parce que, d'une part, il constitue pour le Québec sa plus grande richesse naturelle, historique et culturelle et que d'autre part, il est sa ressource la plus importante pour garantir son développement économique et humain. Enfin, il est indispensable d'établir une disposition légale distincte et spécifique pour lui assurer une protection et une mise en valeur à la hauteur de son importance et de son prestige uniques. Ce statut doit le situer et l'honorer dans ce qu'il représente d'essentiel et de supérieur pour le Québec. Il doit également favoriser l'identification des Québécois à leur fleuve en tant que symbole fort, source de fierté, dans lequel ils se reconnaissent.

Les analyses préalables à la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national sont maintenant chose faite pour l'essentiel. Sa désignation, dans la récente *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, comme « unité hydrographique d'intérêt exceptionnel » devant faire l'objet d'une gestion aux paramètres distincts a inscrit les résultats de ces analyses au niveau législatif lui-même. La proclamation du Saint-Laurent patrimoine national est maintenant l'affaire d'une décision politique.



Nous avons donc sollicité la population à donner son appui à une invitation collective au gouvernement du Québec de ne plus attendre pour poser un geste fort, courageux mais aussi nécessaire. Plusieurs centaines de personnes et organisations issues des quatre coins du Québec sont devenues signataires de la pétition disponible sur notre site Internet au www.avsl.qc.ca/petition.html et nous ont fait part de leur appui. Mais il nous faudra encore faire davantage pour qu'en date du 22 mars 2010, Journée mondiale de l'eau et moment choisi pour faire dépôt à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Madame Line Beauchamp, de l'ensemble des signatures et des appuis recueillis, nous soyons des milliers. La manifestation d'un sentiment fort de la population à cet égard sera déterminante. C'est à encourager et à recueillir ce sentiment que les Amis de la vallée du Saint-Laurent s'emploient. Nous comptons bien que vous êtes sensibles, vous aussi, à ce sentiment et que vous le partagez.

Le Saint-Laurent a besoin de Nous, Nous avons besoin du Saint-Laurent. Assurons son avenir et le nôtre en le proclamant Patrimoine national !

Pour toute question ou information additionnelle, vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées ci-après ou visiter notre site Internet www.avsl.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur le député, mes sincères salutations

André Stainier, président

p.j. Document